

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29/06/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Séance N° 06
06/07/2026
Délibération 065/5.3

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU AITA Maher, Maire.

Membres présents : Mr ABU-AITA Maher, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr AVERTY Julien, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr HARDY Dorian, Mme BESSEAU Martine, Mr JANOVEL Stéphane, Mme BILLET Sabine, Mr LAVOIX Xavier, Mme MOURAIN Lisa, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAVALD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuella.

Membres excusés : Mme VRIGNAUD Noémie, Mr BLANCHET Thierry.

Pouvoirs : Madame VRIGNAUD Noémie a donné pouvoir à Madame ARTUS Pauline.

Mr JANOVEL Stéphane a été désigné secrétaire.

OBJET : Election de représentants pour siéger au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la décision du Conseil Communautaire au date du 8 juillet 2020 portant création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2026 fixant à 2 représentants le nombre de délégués par Commune pour siéger au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner 2 représentants pour siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 pour, 2 abstentions),

- **DESIGNE** comme représentants de la Commune de Le Perrier pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) Madame Elodie COUTHOUIS et Monsieur Xavier LAVOIX.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Maher ABU AITA

Le secrétaire de séance
Mr JANOVET Stéphane



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de la Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.